Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT
3 - 10 décembre
2026

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE (CCPU) - COLLÈGE 2

La CCPU est un organisme consultatif qui examine les décisions négatives relatives à la carrière individuelle des agents contractuels (agents de la loi 84-16, des quasi-statuts « Décrets 49 » et décrets 2001 dits « Berkani C »).

Elle est l'instance obligatoire en matière de discipline, de licenciement, de révisions d'évaluation (CREP), de refus de temps partiel, de congés, de télétravail... Cette commission est composée de 2 collèges au sens des catégories (« A » et « B - C ») de la Fonction Publique.

Pour bénéficier d'un accompagnement de qualité, votez CFDT !

NOTRE BILAN

La **CFDT** a obtenu la subrogation employeur (indemnités journalières de sécurité sociale perçues directement par l'employeur) pour tous les agents contractuels, une revendication portée de longue date. La **CFDT** déplore que la mise en œuvre effective ait été reportée au 1er janvier 2029. Cependant, cette avancée majeure mettra fin aux situations de remboursements de trop-perçu qui fragilisent financièrement de nombreux agents en arrêt maladie.

Avec la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique en 2019, cette mandature a été marquée par l'abandon des échanges portant sur la politique générale et les modalités de gestion des contractuels.

Les sanctions prises à l'encontre des contractuels sont devenues très lourdes, car il n'y a guère plus que deux niveaux de sanctions formulées dans les commissions récentes : l'exclusion temporaire ou le licenciement sans préavis ni indemnité. Cette accentuation du niveau des sanctions, sans ménager de progressivité, interpelle fortement les élu(e)s.

Enfin les licenciements proposés sont en forte augmentation sur la mandature avec une vingtaine répartis entre les 2 collèges, pour lesquels l'action de vos élus a été primordiale pour la défense des agents.

LA CFDT REVENDIQUE

Pour tous les contractuels, la **CFDT** revendique :

- Un recrutement en CDI direct sur les postes d'expertise
- Le rebasage des filières administratives, sociales, techniques
- Un équivalent CIA pour tous les contractuels
- Des parcours professionnels évolutifs avec formations adaptées
- Des revalorisations salariales annuelles basées sur l'évaluation annuelle (CREP)
- La mise en place de lignes directrices de gestion
- Des campagnes de titularisation pour réduire la précarité sur les emplois permanents
- Une remise rapide des documents de fin de contrat afin de réduire le délai de versement des allocations de chômage
- L'application de la prime de précarité conformément au droit du travail
- La transparence sur les salaires et la publication de données statistiques
- La possibilité de cotiser sur un temps plein pour les contractuels à temps partiel ou en préretraite progressive

Pour les « Décrets 49 » et les « Berkani C » :

- Le maintien d'un taux d'avancement permettant un véritable déroulement de carrière ;
- Une solution de transformation statutaire pour les derniers agents qui le souhaitent.

1:
CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

FEAE.CFDT.FR

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT DÉFENSE
VOUS PRÉSENTE SES CANDIDAT(E)S
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE (CCPU)
COLLÈGE 2

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
QUEMENEUR	Edith	Centre d'instruction naval - Brest
GRENECHE	Katia	CIEC Castelsarrasin
YAÂGOUBI	Bouchra	Pole Écoles Méditerranée
ROGE	Mélanie	PFAT Denain
MARCHERON	Nicolas	LASEM Cherbourg
FAY	Élodie	2e RMAT Rennes
LOPEZ	Alain	CIEC Castelsarrasin
GENEVE	Patrick	Base Ecole 2e RHC
LEBAS	Manuel	ATNC Rennes
BELABES	Kamal	SGA / DRH-MD

1:
CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

FEAE.CFDT.FR

Les candidates et les candidats CFDT sont, comme vous, des agents du ministère qui s'engagent à vous défendre collectivement et individuellement.

Formés pour mener à bien leur mandat, ils restent à proximité et sont soutenus par l'ensemble du réseau CFDT.